

Conseil en gestion comptable et financière, contrôle de gestion,
Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine.
Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Comptabilité publique des ESMS

 **Durée : 2 journées** de 7 h/j (14 h)

 **Sessions :**

Du 03 au 04 avril 2025

Du 16 au 17 avril 2025

Du 11 au 12 juin 2025

Du 23 au 24 juin 2025

Du 30 juin au 01 juillet 2025

Du 25 au 26 septembre 2025

Du 07 au 08 octobre 2025

Du 25 au 26 novembre 2025

 **Lieu :**
100% en
distanciel

 **Public**

concerné : Gestionnaires des Etablissements sociaux et médico-sociaux publics, agents des services administratifs, financiers ou comptables publics. Toute personne souhaitant se former à la comptabilité publique des ESMS

 **Prérequis :** avec ou sans connaissances comptables

 **Animateur(trice) :** Comptable diplômé(e) Bac+5 et compétences professionnelles

 **Action et sanction de l'action :**

Action : article L. 6353-1 du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Plateforme avec solutions d'accessibilité

 **Modalités et délais d'accès :**

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

 **Compétences visées :** Comptabiliser les titres et mandats ainsi que les écritures de la journée complémentaire afin de connaître l'influence sur les comptes de gestion.

 **Tarif : 1 708,00 €** (Mille sept cent huit euros) / apprenant.
TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI

 **Objectifs :**

Connaître les spécificités de la comptabilité publique des ESMS. Réaliser un bilan et un compte de résultat. Gérer les titres et les mandats. Comptabiliser les opérations de la journée complémentaire.

 **Programme :**

► **Les spécificités de la comptabilité publique des ESMS**

Les principes de base de la comptabilité
Les spécificités de la comptabilité publique M22 des ESMS

La coresponsabilité Gestionnaire/Comptable public

► **Réaliser un bilan et un compte de résultat**

Le fonctionnement des comptes de bilan

Le fonctionnement des comptes de résultat

Etablir un bilan et un compte de résultat

La récupération de la TVA

► **Gérer les titres et les mandats**

Les titres de recettes, prise en charge, réductions ou annulations. Le recouvrement de créances

Les mandats de paiements, prise en charge, réductions ou annulations.

La dématérialisation

► **Comptabiliser les écritures de la journée complémentaire**

La comptabilisation des immobilisations

La comptabilisation des amortissements

Les provisions - La valorisation des stocks

Les dépréciations des stocks et redevables

Calcul des intérêts courus non échus

La régularisation des charges et des produits

 **Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :**

Classe virtuelle : Plateforme Microsoft Teams

Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis à l'apprenant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés.

Evaluation des acquis. Evaluation à chaud de la formation.

 **Contact : Josiane DELRIEU**
05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formation continue

Dispositif de Formation : Plan Autre

Intitulé de la Formation : « **COMPTABILITE PUBLIQUE DES ESMS** »

Date de la session :

ETABLISSEMENT

Raison sociale :



Code postal :

Ville :



Siret :



Finess :

Nom du responsable :

Effectif :

Fonction :

OPCO :

APPRENANT

NOM :



Prénom :



Fonction :

Etes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui Non

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site <http://www.jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet